

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

**Présents** : M. BARRE Jean-Luc, Maire,

Mme : COYARD Brigitte, HÉRISSEON Séverine

MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien.

**Excusé(e)s** :

MOURA Marie, Procuration à HÉRISSEON Séverine

**Absent(e)s** :

Mme : MORIN Sandra

MM : LAMOTTE Christian, ROUSSEL Frédéric, TARDIVEAU Alexis

**A été nommé(e) secrétaire** : Séverine HÉRISSEON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**Mot du Maire**

En préambule, Jean-Luc BARRE s'exprime sur les différentes cérémonies qui ont eu lieu au mois de novembre 2023 (inauguration de la salle des fêtes et de l'école) et sur les remerciements de la famille COMELLAS destinés à Michel PIERRE, Jean-François DUPUIS, Bernard MEAUDE et Christian LAMOTTE pour leur investissement et leur dévouement dans ce projet.

**Approbation des comptes rendus :**

L'approbation du procès-verbal du 24.10.2023 est reportée au prochain Conseil Municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. DM N°6
2. PROJET DE TRI A LA SOURCE
3. OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE
4. PRINCIPE DE CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION DES COMMERCANTS

**1. DM N°6 (délibération 2023-059).**

1. ATTRIBUTIONS COMPENSATION

Fonctionnement – Dépenses :	
739211	+ 21 227 €
615221	- 10 000 €
023	- 11 227 €
Investissement - Dépenses :	
21318	- 11 227 €
Investissement - Recettes :	
021	- 11 227 €

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023**

## 2. CAUTION DU LOCATAIRE M. DORE AU 1 RUE SAINT PIERRE

Fonctionnement – Dépenses :	
Investissement - Dépenses :	
21318	– 600 €
165	+ 600 €
Investissement - Recettes :	

## 3. REMBOURSEMENT FILET DE SECURITE

Fonctionnement – Dépenses :	
615221	– 3 300 €
673	+ 3 300 €
Investissement - Dépenses :	
Investissement - Recettes :	

## 4. DEPRECIATION CREANCE

Fonctionnement – Dépenses :	
6817	+ 300 €
615221	– 300 €
Investissement - Dépenses :	
Investissement - Recettes :	

## 5. INTERET A ECHEANCE

Fonctionnement – Dépenses :	
66111	+ 3 000 €
6188	– 2 000 €
60622	– 1 000 €
Investissement - Dépenses :	
Investissement - Recettes :	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité la décision modificative relative à l'attribution compensation, à la caution du locataire M. DORE, au remboursement filet de sécurité, à la dépréciation de créance et à l'intérêt à échéance.

<b>POUR : 11</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>CONTRE : 0</b>
M. BARRE Jean-Luc, Maire, Mme : COYARD Brigitte, HERISSON Séverine MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien MOURA Marie, Procuration à HERISSON Séverine		

**PROJET DE TRI A LA SOURCE.**

Cette délibération est mise « en attente » par le Conseil Municipal.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023**

**2. OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE (délibération 2023-060)**

La commune sollicite une ligne de crédit de 30 000 € auprès du Crédit Agricole en attendant le versement du même montant pour les travaux du chemin piétonnier sur les communes de Montfort-sur-Risle et de Appeville-Annebault.

**Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette ouverture.**

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
M. BARRE Jean-Luc, Maire, Mme : COYARD Brigitte, HERISSON Séverine MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien MOURA Marie, Procuration à HERISSON Séverine		

L'ouverture d'une ligne de trésorerie est adoptée par le Conseil Municipal pour compenser le non-paiement de la subvention Européenne. Il faudra prévoir la préparation du transfert de la compétence école de la COMCOM à la commune et vice-versa.

**3. PRINCIPE DE CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION DES COMMERCANTS (délibération 2023-061).**

Le Conseil municipal adopte le principe de création d'une commission d'indemnisation amiable. Cette commission consultative sera chargée d'étudier les demandes d'indemnisation des préjudices d'exploitation formulées par les commerçants dans le cadre des travaux d'assainissement dans le centre bourg de Montfort-sur-Risle.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
M. BARRE Jean-Luc, Maire, Mme : COYARD Brigitte, HERISSON Séverine MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien MOURA Marie, Procuration à HERISSON Séverine		

Les membres de cette commission seront : Jean-Luc BARRE, Yvon BENOIST, MICHEL PIERRE et Jean-François DUPUIS.

**INFORMATIONS**

- Demande de déplacement du passage piétonnier de la brocante vers l'optique de la Risle ;
- Demande la création d'un passage piétonnier devant les pompes funèbres BOISSEL et devant AMBIANCE & CAMPAGNE ;
- Point de Michel PIERRE sur les différents travaux dans la commune ;
- Illumination de Noël fait par David MASSON le week-end du 02 et 03 /12 ;
- En attente des sapins des commerçants fournis par L'APE. Attente de facture pour le paiement.

**QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE :**

Le prochain Conseil Municipal sera communiqué ultérieurement.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.